



Programme des cours de la formation : « Apiculture »

1. CAPACITES GENERALES

1.1. Apiculture générale :

à l'aide de la documentation appropriée, visites, sorties de terrain ou séminaires, en utilisant le vocabulaire technique apicole approprié et dans le respect des règles de l'art et de la réglementation l'étudiant sera capable :

- d'apprécier le concept de biodiversité, son importance et les rôles des abeilles dans ce domaine ;
- de déduire l'importance des allergies et réactions allergiques appliquées à l'apiculture, d'en prévenir les effets néfastes ;
- d'expliquer les besoins des abeilles en termes d'habitat et d'environnement ;
- de décrire une colonie et son activité ;
- d'identifier la flore apicole ;
- d'identifier les principales pathologies des colonies ;
- de présenter les divers produits apicoles ;
- d'identifier les principales races d'abeilles dans notre pays ;
- d'appréhender les législations appliquées à l'apiculture et ses produits ;
- d'expliciter les actions générales de conduite d'une colonie tout au long de l'année apicole.

1.2. Laboratoire de gestion apicole :

à l'aide de la documentation appropriée, visites, sorties de terrain ou séminaires, en disposant du matériel nécessaire, en développant des compétences de communication et dans le respect des règles de l'art et de la réglementation l'étudiant sera capable :

- de préparer les ruches à la réception et au développement des colonies ;
- d'assurer le suivi sanitaire des colonies ;
- de préparer les colonies à l'hivernage ;
- de réaliser la récolte et de maîtriser la technologie post-récolte des produits de la ruche ;
- de contrôler les paramètres pour un développement rapide, équilibré et harmonieux des colonies, au besoin appliquer des actions de rééquilibrage ;
- d'identifier la flore apicole et de proposer des techniques pour la restaurer ou l'améliorer ;
- de rédiger un rapport succinct dans le cadre de visites, séminaires et conférences apicoles ;

2. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en disposant du matériel nécessaire, en développant des compétences de communication et dans le respect des règles de l'art et de la réglementation :

- d'observer et de décrire le développement d'une colonie d'abeilles tout au long de l'année apicole ;
- de justifier toutes les actions décidées et menées tout au long de l'année ;
- d'effectuer les récoltes de produits apicoles selon des consignes données

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de précision du vocabulaire et de la terminologie employés ;
- la pertinence et le degré de rigueur dans les démarches d'analyse ;
- le degré de rigueur de l'argumentation ;
- le soin, la méticulosité, la précision, le respect et l'entretien du matériel dans toutes les actions effectuées.